Formule 63B

Loi sur les tribunaux judiciaires

CERTIFICAT DE SURSIS

*(titre)*

[SCEAU]

CERTIFICAT DE SURSIS

Le greffier de la Cour divisionnaire certifie que, aux termes du paragraphe 25 (1) de la *Loi sur l’exercice des compétences légales*, il a été sursis à l’ordonnance de la Commission de la location immobilière datée du *(date)* par suite d’un appel dont a été saisi ce tribunal.

Date ............................................................. Délivré par ................................................................

Greffier

RCP-F 63B (2 janvier 2024)